

La loi du 16 septembre 1807, concerne le dessèchement des marais.

Le décret du 15 octobre 1810, relatif aux ateliers et établissements à odeurs insalubres, est peu applicable aux étangs.

Des discussions savantes et consciencieuses qui se sont élevées au sujet de ces lois et à l'égard aussi des droits distincts d'évolage, d'*assec* et d'inondation d'étang supérieur à étang inférieur, dans le sein de la société d'agriculture de Trévoux, entre trois jurisconsultes très distingués, MM. Journal, Guerre et Digoïn, et qui se trouvent dans les bulletins de cette société, ressort l'insuffisance des lois existantes sur cette matière, bien que, néanmoins à la rigueur, celle de 1792, mise à exécution, comme le pense M. Digoïn, puisse suffire pour atteindre le but. Mais je crois que, dans la situation actuelle, une législation nouvelle est indispensable non-seulement pour ordonner l'assainissement par la suppression des marais et des étangs, mais aussi pour en régler l'exécution et obtenir le résultat si vivement désiré, en conciliant, autant que possible, les nombreux et divers intérêts privés avec l'intérêt général.

Pour arriver à l'assainissement de la Bresse et de la Dombes, il ne faut pas compter sur le temps ni sur l'expérience, et sur l'entraînement de quelques communes de la lisière du plateau, qui doivent l'accroissement de leur population et leur prospérité à la suppression volontaire de leurs étangs. « Le temps, a dit M. Digoïn, a partout, depuis un demi-siècle, développé des prodiges de prospérité; il n'a rien fait pour la Dombes. » Je suis entièrement de son avis. La Bresse, abandonnée à elle-même, restera dans le *statu quo* malgré les efforts et les sacrifices de quelques sages esprits de la contrée. D'abord, il lui manque les éléments essentiels, la salubrité et des bras; en second lieu, la plupart des possesseurs d'étangs, même ceux qui souffrent le plus de leur insalubrité, préfèrent le revenu positif actuel de leur propriété à un revenu sans doute plus considérable, mais acheté par quelque sacrifice; enfin, l'homme est naturellement paresseux, surtout le Bressan qui manque de